

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Séance du 13/12/2023

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 13 décembre 2023 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Didier MAU**, Président.

#### **PRÉSENTS**

- M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH  
Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC  
Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC  
M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC  
M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC  
Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais  
Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE  
M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC  
Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE  
Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON  
M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON  
M. RECORS Roger, Maire-adjoint de CESTAS  
Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE  
M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE  
Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

#### **REPRÉSENTÉS**

- M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON (*procuration à Mme BOURSEAU*)  
M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE (*procuration à M. BILLOUX*)  
M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (*procuration à M. RECORS*)  
Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON (*procuration à Mme BRISSON*)  
M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC (*procuration à M. MAU*)  
M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à Mme LE YONDRE*)  
M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. DUPRAT*)

#### **EXCUSÉS**

- Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale  
Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale  
M. CHARRIER Alain, Conseiller départemental  
M. DELUGA François, Maire de LE TEICH  
M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN  
M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE  
Mme MOUQUET Aline, Conseillère départementale  
Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS  
M. PESCINA Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLES  
M. ROBERT Fabien, Conseiller régional  
M. RUBIO Alexandre, Maire de BASSENS  
M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental  
Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC

**PAYER :** M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 1<sup>er</sup> décembre 2023 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 29 novembre 2023.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 13/12/2023

Délibération n° DE-0077-2023

Rapporteur : Mme LE YONDRE

Objet : Avenant convention télétransmission des actes

Par délibération n°28/2008, le Conseil d'Administration a autorisé le Président à conclure avec le représentant de l'Etat la convention relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

La convention portant protocole de mise en œuvre de la télétransmission des actes des collectivités locales a été signée le 6 octobre 2008 ;

Le passage à la M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023 permet la transmission des actes budgétaires via l'outil TOTEM ;

Un avenant à la convention citée ci-dessus est nécessaire ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2131-1, L. 3131-1 et L 4141-1 ;

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

**DÉCIDE**

- D'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention du 6 octobre 2008 intégrant la transmission des actes budgétaires ainsi que les actes de commande publiques soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de la Gironde.

Accusé de réception en préfecture  
033-283300036-20231213-DE-0077-2023-DE  
Date de réception préfecture : 13/12/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Séance du 13/12/2023

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

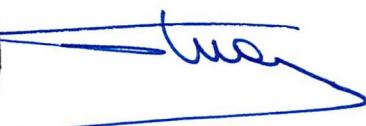
Fait à BORDEAUX, le 13 décembre 2023.

Le secrétaire de séance,



**Christophe DUPRAT**  
*Maire de SAINT AUBIN DE MEDOC*

Le Président,



**Didier MAU**  
*Président de la Communauté de Communes  
MEDOC - ESTUAIRE*



RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE :

13 DEC. 2023

PUBLIÉE LE : 13 DEC. 2023

## Acte à classer

DE-0077-2023

1

En préparation

2

En attente retour  
Préfecture

3

> AR reçu <

4

Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-12-13T16-47-00.00 ( MI249649919 )

Identifiant unique de l'acte : 033-283300036-20231213-DE-0077-2023-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Avenant convention télétransmission des actes

Date de décision : 13/12/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique  
4.4. Autres catégories de personnels

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DE-0077-2023\\_AVENANT\\_CONVENTION\\_TE...](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes :

[DE-0077-2023\\_AVENANT\\_CONVENTION\\_TE...](#)  
[DE-0077-2023\\_ANNEXE\\_AVENA...](#)

Type PJ : 99\_DE - Délibération

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 13/12/23 à 16:46

Par COLLENNE Vicky.

Transmis

Date 13/12/23 à 16:47

Par COLLENNE Vicky.

Accusé de réception

Date 13/12/23 à 16:50